



DROIT ET VILLE : REVUE DE L'INSTITUT DES ÉTUDES JURIDIQUES DE L'URBANISME, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE TOULOUSE



Cairn

Titre

Droit et ville : revue de l'Institut des études juridiques de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement de Toulouse

Auteur(s)

Jean-François Giacuzzo (dir. de publication)

Florence Jammes-Bayard (réd. en chef)

Date

1976

Éditeur(s)

Institut des études juridiques de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement (Université Toulouse 1 Capitole)

Support

Papier

Autre format

La revue Droit & ville est disponible sur [Cairn](#) depuis 2011 eu sur [Mir@bel](#) depuis 2011.

Type de document

Revue

Périodicité

Semestrielle

Source du droit

Doctrine
Jurisprudence
Législation

Domaines du droit

Droit de l'environnement
Droit de l'urbanisme - Construction - Immobilier

Contenu

Cette revue réunit des études de spécialistes relatives à tous les problèmes de droit public ou de droit privé que soulèvent l'urbanisme, la construction, le droit immobilier en général, l'aménagement du territoire et l'aménagement foncier, le droit de l'environnement, ainsi que la publication des travaux de tables rondes, colloques organisés par l'I.E.J.U.C. ou d'autres universités françaises."

- Colloques
- Doctrine
- Jurisprudence*
- Bibliographie*

Les deux dernières rubriques ne paraissent pas régulièrement.

Type de classement

Méthodique :

- Colloques, journées d'actualité...
- Doctrine
- Chronique de jurisprudence
- Bibliographie

Clefs d'utilisation

- Sommaire en couverture
- Table des matières à la fin du numéro

Notes

Fiche documentaire mise à jour par Céline BROUSSEY (Bibliothèques de l'Université de Toulouse 1 Capitole)

Liens

Fiche sur Cairn : <https://www.cairn.info/revue-droit-et-ville.htm?contenu=apropos>

Date de création

27-03-2015

Date de mise à jour

12-03-2021

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).